

DECRET N° 98 - 355 DU 23 octobre 1998
portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire en France.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les postes diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n°94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunérations applicables aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets militaires près les ambassades ;

Vu le décret n°93-580 du 30 novembre 1993 fixant les effectifs des ambassades et des consulats ;

Vu le décret n°94-440 du 2 septembre 1994 portant modifications de certaines dispositions du décret n°93-580 du 30 novembre 1993 fixant les effectifs des ambassades et des consulats ;

Vu le décret n°98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu l'arrêté n°1864 du 19 août 1992 portant codification de la rotation diplomatique ;

Vu l'arrêté 287-SP du 21 juin 1958 fixant le règlement de la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n°002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 97-13 du 12 décembre 1997 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres ;

DECRETE :

Article premier : M. **Henri LOPES** est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en France.

Article 2 : Le présent décret sera inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 23 octobre 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre des affaires étrangères
et de la coopération, en mission :

Le ministre d'Etat, garde des sceaux,
Ministre de la justice,

Le ministre des finances et du budget

Pierre NZE.-

Mathias DZON.-